

[Traduction]

LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX—L'APPROBATION DE LA CHAMBRE AVANT L'ENGAGEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question supplémentaire à un ministre que la question intéresse certes, le ministre de la Défense nationale.

Comme dans sa déclaration le premier ministre ne parle pas de faire approuver sa décision par le Parlement ou de le consulter avant d'engager nos troupes dans une nouvelle mission de maintien de la paix ce qui va à l'encontre du précédent établi quand le Parlement avait approuvé la mission de maintien de la paix à Chypre et la mission d'observateurs au Vietnam, et ridiculise complètement les discours mielleux que fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis deux jours, le ministre assurera-t-il à la Chambre que tout engagement devra être approuvé par une résolution de la Chambre des communes?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas vraiment donner une opinion sur le communiqué de presse lui-même. Comme l'a dit hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il n'y a certes aucune raison de ne rien cacher. Nous voulons en parler franchement et ouvertement.

Pour ce qui est de l'approbation parlementaire, je pense qu'il serait difficile de s'y engager parce qu'il pourrait être nécessaire de réagir à des circonstances particulières. La question est plutôt hypothétique aujourd'hui parce que les seules forces qu'on nous a demandé de fournir et que nous fournissons sont celles qui offrent un appui logistique. Cela a été annoncé et certaines des troupes servent déjà dans cette capacité et les forces requises pour l'opération du maintien de la paix ont déjà en grande partie été engagées. Rien n'indique qu'on nous demandera d'assurer ce service à ce moment-ci même si on pourrait dire dans un contexte général que nous avons des troupes prêtes et disponibles et très capables d'accomplir cette tâche.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES BANQUES—LES PRÉVISIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous savions que le premier ministre cachait des faits au public; nous ne savions pas jusqu'à aujourd'hui qu'il les cachait aussi à ses collègues.

Ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux travaux d'ordre économique et à la loi sur les banques dont le gouvernement retarde la révision. Il a maintenant été établi que le ministère de la Justice est en train de rédiger le bill. Je suppose que le ministre des Finances a dit aux avocats de ce ministère ce qu'il voulait faire insérer dans la loi. Le

Questions orales

ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'assujettir les caisses populaires et les caisses de crédit du Canada aux dispositions de la loi sur les banques?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): On le saura, monsieur l'Orateur, quand nous présenterons le bill.

M. Clark: Une question supplémentaire. J'ai une autre question à propos du retard du gouvernement actuel à présenter des mesures d'ordre économique de sorte que les Canadiens ignorent toujours ce que le gouvernement prévoit ou ne prévoit pas faire pour stimuler l'économie canadienne. Le ministre a admis aujourd'hui que sa prévision du montant que représenterait le stimulant fiscal était erronée. Il est clair que toutes ces prévisions, tant celles de son exposé d'octobre dernier que celles du budget de mars de l'an dernier, sont erronées.

Nous constatons donc que le climat d'incertitude se nourrit des affirmations et des prévisions erronées d'un ministre. Était donné cette incertitude, le ministre reconsidérera-t-il son refus d'intervenir dans l'orientation de l'économie canadienne? Ne s'engagera-t-il pas maintenant au nom du gouvernement à déposer un budget à la Chambre dans les plus brefs délais?

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, la seule chose à laquelle je me sois engagé en ce qui concerne un budget, c'est de ne pas en présenter un avant la fin du mois. J'ai demandé d'attendre jusqu'en avril ou en mai, selon les circonstances, et j'en préviendrai la population en conséquence.

Quant à mes prévisions, je tiens à faire remarquer au chef de l'opposition qu'en décembre, le président du Conference Board of Canada—qui se prépare maintenant à se faire battre comme candidat conservateur—avait prédit exactement le même taux de croissance que moi, soit 5 p. 100. Le jour même où ce monsieur annonçait qu'il se portait candidat conservateur, le chef de l'opposition soutenait que personne ne prêtait foi en ma prévision. Je tiens donc à lui signaler que son propre candidat se disait tout à fait d'accord avec moi.

M. Clark: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait qu'il a été dépassé par les événements à cet égard-là également. Nous constatons maintenant que le gouvernement ne présentera ni budget ni modification de la loi sur les banques. Le ministre des Finances peut-il au moins dire à la Chambre si lui-même et son gouvernement sont disposés à donner suite à la requête du premier ministre de l'Ontario que ceux des autres provinces appuient certainement? Consulte-t-il présentement les ministres des Finances des provinces, dont cinq ont présenté un budget depuis la conférence de février—celui du Québec sera le sixième à le faire—le gouvernement fédéral étant à toutes fins utiles le seul à refuser de présenter un budget et un état financier? Peut-il nous dire s'il a l'intention, à défaut de présenter un budget, de modifier la loi sur les banques ou de prendre quelque autre mesure d'ordre économique, de convoquer les ministres des Finances à une conférence le mois prochain?